

**RENTRÉE 2021 – INFORMATIONS PARENTS ÉLÈVES/ÉTUDIANTS****1. RENTREE DES ÉLÈVES / ÉTUDIANTS**

JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021	
10 HEURES – 16 HEURES (élèves exceptionnellement libérés à 16 H)	CLASSES DE SECONDES avec le Professeur Principal
14 HEURES -17 HEURES (étudiants exceptionnellement libérés à 17H)	CLASSES PREPARATOIRES TSI 1 ET TSI 2 avec le Professeur Référent et l'équipe pédagogique
14 HEURES 30 -17 HEURES (étudiants exceptionnellement libérés à 17H)	SECTIONS DE TECHNICIENS SUPERIEURS 1^{ère} et 2^{ème} année avec le Professeur Référent
VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021	
Les élèves de seconde seront libérés de cours de 8 H 00 à 12 H 00 et débiteront leur journée à 13 H 00 selon EDT	
8 HEURES – 10 HEURES avec le PP puis cours selon EDT	CLASSES DE TERMINALES
10 HEURES – 12 HEURES avec le PP puis cours selon EDT	CLASSES DE PREMIERES

LES REPAS SERONT ASSURES DÈS LE MERCREDI 1er SEPTEMBRE 2021

2. INSTALLATION À L'INTERNAT LE JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021**DE 8 HEURES A 9 H 30****RENTRÉE DES INTERNES DES CLASSES DE SECONDE ET POST-BAC****DE 16 HEURES A 18 HEURES****RENTRÉE DES INTERNES DES CLASSES DE PREMIÈRE ET TERMINALE**L'élève interne doit apporter :

- Son couchage (alèse en coton, draps housse 80 x 190, couette avec housse, oreiller).
- Son nécessaire de toilette, serviettes, peignoir de bain, tongs.
- Ses vêtements (pour 5 jours seulement car l'armoire est petite),
- Ses affaires scolaires
- 1 cadenas de 0.5 cm maxi.

➤ Une réunion avec les internes et leurs parents aura lieu le **VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021 en SALLE D'HONNEUR À 17 HEURES.**

3. CLASSES POST- BACCALAURÉAT

Si vous vous inscrivez pour la première fois dans l'enseignement supérieur et que vous êtes français : vous serez automatiquement affilié(e) à un régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux et ce, quel que soit ce régime. Vous n'avez pas de démarche à entreprendre, hormis de créer votre compte Améli sur ameli.fr (régime général), MSA (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial afin de percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

Si vous étiez déjà en études supérieures en 2020/2021 : rien ne change si votre situation n'a pas évolué. Vous n'avez donc pas de démarche à engager.

4. DISPOSITIF 4.0

La distribution des ordinateurs pour les arrivants de seconde et pour les nouveaux élèves de première et terminale non dotés est programmée dans le courant de la première quinzaine de Septembre.

5. PAIEMENT DES FRAIS D'HEBERGEMENT / ACCÈS RESTAURANT SCOLAIRE

Les frais de demi-pension comme ceux de l'internat sont réglementairement payables d'avance. Leur coût varie d'un trimestre à l'autre en raison de la durée variable des trimestres scolaires. Les tarifs indiqués ci-dessous sont les tarifs annuels.

INTERNE 5 NUITS	1631.52 €	Sous réserve d'une augmentation Au 1 ^{er} JANVIER 2022
INTERNE 6 NUITS	1857.60 €	
DEMI PENSION 5 JOURS	626.40 €	
DEMI PENSION 4 JOURS	532.80 €	
DEMI PENSION 2 JOURS	297.36 €	
CARTE 1 REPAS	4,35 €	

► TOUS LES ELEVES ½ PENSIONNAIRES SERONT CONSIDÉRÉS COMME ½ PENSIONNAIRES 5 JOURS JUSQU'AU 27 SEPTEMBRE INCLUS, LE TEMPS DE DEFINIR LE FORFAIT PAR LA FAMILLE (2, 4 OU 5 JOURS).

6. ASSOCIATION ET FÉDÉRATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

Elles vous contacteront directement et vous fourniront lors de la rentrée toute information qui relève de leurs compétences.

7. MAISON DES LYCÉENS-LYCÉENNES

La MDL permet aux Clubs du Lycée de fonctionner. Cette association est gérée conjointement par des élèves et des membres de l'équipe éducative. Elle a également vocation à aider à l'organisation de sorties, manifestations et activités culturelles.

La cotisation de 5 euros basée sur le volontariat, vous sera proposée à la rentrée de SEPTEMBRE.

8. AIDES À LA SCOLARITÉ DES ÉLÈVES

• LE DROIT AUX BOURSES POUR LES LYCÉENS NON BOURSIER :

FORMULAIRE DE DEMANDE À RETIRER AU SECRÉTARIAT-ÉLÈVES AVANT LE 30 JUIN 2021, DÉLAI DE RIGUEUR ET À RESTITUER POUR LE 6 JUILLET, AU PLUS TARD.

- **Des bourses de 3 à 10 parts** peuvent être attribuées aux lycéens en fonction des ressources et des charges de leur famille.
- Les bourses sont versées par trimestre. Les élèves boursiers des **séries technologiques** bénéficient de **2 parts supplémentaires**.
- **Des primes** sont attribuées aux élèves entrant en **seconde, première et terminale**. Elles sont versées en une seule fois avec le premier trimestre de la bourse. **Les redoublants ne peuvent y prétendre.**
- **Une prime à l'internat** est attribuée automatiquement aux élèves boursiers internes. Le montant forfaitaire annuel est versé en trois fois par déduction sur la facture des frais de pension.

• LE DROIT AUX BOURSES POUR LES ÉTUDIANTS : DOSSIER À CONSTITUER SUR LE SITE DU CROUS

Pour tout renseignement s'adresser à Madame MAGINI – Bureau scolarité – 03.87.66.48.22 poste 417

• L'AIDE AUX FONDS SOCIAUX

Les élèves majeurs ou leur responsable légal peuvent solliciter l'aide des fonds sociaux de l'établissement en renseignant un dossier prévu à cet effet et à retirer au secrétariat-scolarité.

- **Fonds Social Lycéen** : un fonds social lycéen permet d'apporter une aide exceptionnelle aux élèves qui ne peuvent pas faire face à toutes les dépenses liées à leur scolarité. Ces aides sont accordées par le Chef d'Établissement, après avis de la commission d'attribution du Fonds Social qui étudie chaque situation présentée.
- **Fonds Social pour la Restauration** : ce fonds permet d'aider les lycéens en situation difficile afin qu'ils puissent fréquenter le Restaurant Scolaire de leur Etablissement.

9. TRANSPORT

L'opération essentielle de demandes de cartes de transport est réalisée par la famille **avant le 12 juillet 2021 pour :**

- ⇒ MOSELLE desservie par le MET : le met.fr
- ⇒ MOSELLE non desservie par le MET : www.fluo.eu/57 AVANT LE 12 JUILLET 2021
- ⇒ MEURTHE ET MOSELLE : www.fluo.eu/54 AVANT LE 12 JUILLET 2021